

Communiqué

Recommandations pour la reprise des Trottibus dans les écoles primaires du Québec

Mise à jour Août 2020

Au nom de la Société canadienne du cancer, nous vous remercions de votre engagement dans le cadre du projet Trottibus.

En respect des recommandations de santé publique émises par le gouvernement du Québec et l'Agence de la santé publique du Canada (ASPC) et parce que le bien-être et la sécurité des participants et des bénévoles sont pour nous des priorités, nous avons adapté les consignes à suivre pour la poursuite des activités du Trottibus dans les écoles participantes dans le contexte de la pandémie de la COVID-19. Prenez note que ces consignes s'adressent à tous les participants du Trottibus (membres du comité organisateur, bénévoles, enfants inscrits au Trottibus et leurs parents) des écoles actives qui souhaitent reprendre le Trottibus ou le démarrer à la rentrée scolaire 2020 (ou en cours d'année scolaire 2020-2021).

Voici nos recommandations :

- En se basant sur les consignes liées au transport scolaire, nous recommandons le respect d'une distance de 1 mètre entre les enfants marchant en binôme (deux par deux), et entre chaque binôme, et d'une distance de 2 mètres avec les bénévoles.
 - Les binômes composés d'enfants/bénévoles habitant sous le même toit sont privilégiés et aucune distanciation est nécessaire entre eux
 - Les binômes composés d'enfants de la même classe sont privilégiés, dans la mesure du possible et aucune distanciation est nécessaire entre eux
 - Les binômes doivent, dans la mesure du possible, demeurer les mêmes chaque jour
 - Les contacts physiques entre les marcheurs pendant le Trottibus doivent être évités;
 - Le port du couvre-visage est sur une base volontaire pour l'éducation préscolaire et pour les élèves jusqu'en 4e année et obligatoire pour ceux de la 5e année, 6e année et pour les bénévoles
 - Les élèves comme les bénévoles, doivent se laver les mains avant et après le Trottibus. De plus, il est recommandé que chaque participant ait dans son sac du gel antiseptique pour se nettoyer les mains à son entrée et sa sortie du Trottibus
- Nous recommandons de limiter le nombre d'enfants par groupe de marcheurs à 8 et de respecter le ratio 2 bénévoles pour 8 enfants

- Par exemple, pour un groupe de 12 enfants, il faudra séparer le groupe en 2 sous-groupes de 6 marcheurs. Un bénévole se positionnera en tête du 1^{er} sous-groupe. Un 2^{ème} bénévole sera entre les 2 groupes d'enfants. Enfin un 3^{ème} bénévole fermera la marche du 2^{ème} sous-groupe
- Aux intersections, il faudra faire traverser les enfants en petit groupe de 8 enfants maximum à la fois
- Dans le cas de traversée de grande artère, le bénévole 2 se positionnera au milieu de la chaussée pour gérer la circulation des voitures. Le bénévole 1 fera traverser le sous-groupe 1, en se positionnant devant eux. Le bénévole 3 fera traverser les enfants du sous-groupe 2. Lorsque le dernier groupe aura traversé, le bénévole 2, situé sur la chaussée, fermera la marche. Les groupes qui auront traversé avanceront le long du trottoir afin de maintenir la distance de 1 mètre
- Nous recommandons de prévoir l'arrivée des marcheurs du Trottabus à l'école avec le comité organisateur et les bénévoles pour éviter que des rassemblements ne se créent lors de son arrivée (la distanciation entre les personnes pourrait alors être difficile à superviser)
- Nous recommandons de faire appel aux parents des enfants qui sont à la maison ou qui font du télétravail pour combler les besoins en bénévoles supplémentaires
- Merci de prendre note des commentaires de vos bénévoles et de les rapporter à la Société canadienne du cancer afin que nous puissions apporter les ajustements nécessaires à ces recommandations

En cas de symptômes associés à la COVID-19 (fièvre ou toux ou difficultés respiratoires ou perte subite de l'odorat ou du goût, maux de tête ou de gorge, autres symptômes selon le [site du gouvernement](#), veuillez demeurer à la maison et contacter la ligne 1 877 644-4545 (et suivre les consignes qui vous seront données).

Veuillez également demeurer à la maison si vous avez reçu la consigne de vous isoler (retour de voyage, diagnostic d'infection à la COVID-19, contact avec un cas confirmé de COVID-19, etc.).

Pour plus d'information sur la COVID-19, veuillez visiter le site quebec.ca.